



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI
À S.E. M. FRANCISCO VÁZQUEZ VÁZQUEZ
AMBASSADEUR D'ESPAGNE PRÈS LE SAINT-SIÈGE
À L'OCCASION DE LA PRÉSENTATION
DES LETTRES DE CRÉANCE***

Samedi 20 mai 2006

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Je suis heureux de recevoir les Lettres qui accréditent Votre Excellence comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Espagne près le Saint-Siège, et je vous remercie cordialement des paroles que vous avez bien voulu m'adresser, ainsi que des salutations appréciées de Sa Majesté le Roi Juan Carlos I, de la Famille royale, de votre gouvernement et de la nation espagnole. Je vous prie de leur transmettre mes meilleurs voeux de prospérité et de bien spirituel pour eux et pour tous les Espagnols, que je garde profondément présents dans mes prières.

J'ai eu l'occasion de visiter votre pays à plusieurs reprises, et j'en garde un souvenir plein de reconnaissance, tant en raison de la courtoisie des personnes que j'ai rencontrées, que de l'abondance et de la grande valeur des nombreuses oeuvres d'art et des expressions culturelles présentes sur son territoire. Il s'agit d'un patrimoine enviable, qui dénote une histoire brillante, profondément imprégnée par les valeurs chrétiennes et également enrichie par la vie d'éminents témoins de l'Évangile, à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. Ce patrimoine comprend des oeuvres dans lesquelles leurs créateurs ont façonné leurs idéaux et leur foi. S'il était ignoré ou passé sous silence, il perdrait une grande partie de son pouvoir d'attraction et de sa signification, mais continuerait à être, pour ainsi dire, comme "des pierres qui parlent".

2. Comme Votre Excellence l'a souligné, les relations diplomatiques pluriséculaires entre l'Espagne et le Saint-Siège, reflètent le lien constant du peuple espagnol avec la foi catholique. La grande vitalité qui a caractérisé et qui continue de caractériser l'Église dans votre pays est comme

une invitation spéciale à renforcer ces relations et à promouvoir une collaboration étroite entre celle-ci et les institutions publiques, de manière respectueuse et loyale, dans le cadre des compétences et de l'autonomie respectives, en vue de parvenir au bien intégral des personnes qui, tout en étant des citoyens de votre pays, sont également pour la plupart des enfants très chers à l'Eglise. Un chemin important pour cette coopération est tracé par les Accords signés entre l'Etat espagnol et le Saint-Siège, en vue de garantir à l'Eglise catholique "l'exercice libre et public des activités qui lui sont propres et en particulier celles qui sont liées au culte, à la juridiction et au magistère" (art. I du premier Accord, 3 janvier 1979).

En effet, comme vous le savez, Monsieur l'Ambassadeur, l'Eglise soutient les croyants qui aiment la justice et participent honnêtement à la vie publique et professionnelle avec un sens de respect et de solidarité, pour "promouvoir organiquement et par les institutions, le bien commun" (Encyclique *Deus caritas est*, n. 29). Elle est également engagée dans la promotion et la défense des droits de l'homme, en raison de la haute considération qu'elle éprouve pour la dignité de la personne dans son intégralité, quels que soient le lieu ou la situation dans laquelle elle se trouve. Elle s'engage entièrement, avec les moyens qui lui sont propres, pour qu'aucun de ces droits ne soit violé ou oublié, aussi bien de la part des personnes que des institutions.

C'est pourquoi l'Eglise proclame sans réserve le droit primordial à la vie, depuis sa conception jusqu'à son terme naturel, le droit à naître, à former une famille et à y vivre, sans que celle-ci ne soit supplantée ou amoindrie par d'autres formes ou institutions différentes. A ce propos, la Rencontre mondiale des Familles, qui aura lieu prochainement sur le territoire espagnol, à Valence, et que j'attends avec joie, me donnera l'occasion de célébrer la beauté et la fécondité de la famille fondée sur le mariage, sa très haute vocation et son incontournable valeur sociale.

3. L'Eglise insiste également sur le droit inaliénable des personnes à professer sans obstacle, que ce soit de manière publique ou privée, leur propre foi religieuse, ainsi que le droit des parents à ce que leurs enfants reçoivent une éducation en accord avec leurs valeurs et leurs croyances, sans discrimination ou exclusion explicite ou cachée. A ce propos, c'est pour moi un motif de satisfaction de constater la forte demande d'enseignement de la religion catholique dans les écoles publiques espagnoles, ce qui signifie que la population reconnaît l'importance de cette matière pour la croissance et la formation personnelle et culturelle des jeunes. Cette importance pour le développement de la personnalité de l'élève est le principe de base de l'Accord entre l'Etat espagnol et le Saint-Siège sur l'enseignement et les questions culturelles, dans lequel il est établi que l'enseignement de la religion catholique sera dispensé "dans des conditions équivalentes aux autres disciplines fondamentales" (art. 2).

Dans le cadre de sa mission évangélisatrice, l'Eglise a également pour tâche l'activité caritative, l'attention à ceux qui sont dans le besoin et qui attendent une main amicale, fraternelle et désintéressée pour améliorer leur situation. Dans l'Espagne d'aujourd'hui, comme au cours de son histoire, cet aspect se manifeste de manière particulièrement féconde à travers les nombreuses

oeuvres d'assistance, dans tous les domaines et avec une grande largeur de vue. Etant donné que ce travail ne s'inspire pas de stratégies politiques ou idéologiques (cf. Encyclique *Deus caritas est*, n. 31, b; 31), il rencontre sur son chemin des personnes et des institutions de toutes les origines, également sensibles au devoir de secourir les personnes défavorisées, quelles qu'elles soient. En se fondant sur ce "devoir d'humanité", la collaboration dans le domaine de l'assistance et de l'aide humanitaire est parvenue à de nombreux objectifs, et il faut espérer que cela continue toujours davantage.

4. Monsieur l'Ambassadeur, au moment de conclure cette rencontre, je vous présente à nouveau mes meilleurs voeux pour le déroulement de cette haute mission qui vous a été confiée, afin que les relations entre l'Espagne et le Saint-Siège se renforcent et progressent, reflétant le respect et la profonde affection de tant d'Espagnols pour le Pape. J'espère également que votre séjour à Rome sera riche d'expériences humaines, culturelles et chrétiennes, et que vous vous sentirez ici chez vous, avec votre famille, sans oublier les belles terres de l'extrémité occidentale de l'Europe, d'où vous provenez, et dans lesquelles s'enracina très tôt l'Évangile, dont la diffusion, sous le patronage de l'Apôtre saint Jacques, contribua à promouvoir et à conserver vivantes les racines chrétiennes de l'Europe.

Je vous prie de vous faire l'interprète de mes sentiments auprès de Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne et des Autorités de cette noble nation, alors que j'invoque d'abondantes Bénédiction du Très-haut sur vous, sur ceux qui vous chers et sur les collaborateurs de cette Représentation diplomatique.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.27 p.4.*

La Documentation catholique n.2363 p.708-710.

© Copyright 2006 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana